

10 GEORGE V, A. 1919

gaillette et \$6.50 pour le gailletin. Si à cela nous ajoutons \$3.32 par tonne pour le transport total nous avons le prix payé par le marchand de gros, soit \$8.94 la tonne pour le gros charbon, \$9.74 pour la gaillette et \$9.92 pour le gailletin. Il n'y a pas de quaiage.

M. Davidson:

Q. Pourquoi devrait-il y avoir tant de différence entre les prix de revient, livraison aux mines, du charbon expédié à Winnipeg et ceux du charbon destiné à Toronto? —R. Les anciennes compagnies de ligne avaient des prix différents de ceux de quelques-unes des autres compagnies. Les prix variaient quelque peu.

M. NESBITT: Le prix était fixé par le président des Etats-Unis, et malgré cela le prix variait aux Etats-Unis.

M. Douglas (I.-P.-E.):

Q. Pour quelle raison le marchand de Winnipeg devrait-il payer plus cher que le marchand de Toronto? Cela ne dépendrait pas de ce que la mine se trouverait plus rapprochée de Winnipeg, n'est-ce pas?—R. Pas que je sache. Ils étaient obligés de payer plus cher, et cela exigerait maintes explications. M. McAllister devrait pouvoir vous en dire plus long à ce sujet.

M. McALLISTER: Pour ce qui est du prix à Winnipeg, le charbon est entreposé à la tête des lacs et dans le problème du charbon à Winnipeg l'entreposage y est pour beaucoup. Presque tout le charbon de Winnipeg est entreposé à la tête des lacs et les marchands en ont de grandes quantités à cet endroit, où ils l'accumulent durant l'été. Il est expédié à Winnipeg à mesure qu'on en a besoin.

M. DOUGLAS: Cela n'aurait aucun effet sur le prix aux mines.

M. Davis:

Q. Vous tenez ce relevé de M. McGrath, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. Stevens:

Q. Un citoyen bien connu de Port-Arthur me disait l'autre jour qu'un certain monsieur, dont j'ai oublié le nom, avait la manutention exclusive de l'anthracite entre les charbonnages de la Pensylvanie et la tête des lacs. C'était pour l'approvisionnement de Winnipeg qu'il touchait sa commission des mines. Sa commission est peut-être la raison de ces frais additionnels aux mines.—R. Cela a pu survenir de l'autre côté des lignes. Il y a là des bénéfices qui sont imputables sur le prix de livraison aux mines.

Le PRÉSIDENT: Je peux vous dire quelque chose là-dessus. La manutention du charbon à la tête des lacs se faisait par un seul homme, et non seulement du charbon de Winnipeg, mais d'aussi loin à l'ouest que l'on expédiait de l'anthracite et d'aussi loin à l'ouest de Fort-William qu'il était avantageux de l'expédier. Le charbon passait par les mains de cet homme par ordre de la Commission du combustible. J'ai eu moi-même énormément de peine à faire des arrangements pour quarante ou cinquante wagons destinés à des consommateurs du nord de l'Ontario. Il fallait que tout allât à un marchand au prix fixé par le commissaire du combustible d'Ontario, M. Cousins. Telle était la situation à Fort-William. Il y avait à Fort-William une quantité de charbon assignée de Toronto. M. James Murphy, qui en avait la vente, possède l'une des installations les plus modernes de l'univers pour la manutention du charbon.

M. NESBITT: Le prix du charbon livré aux mines était sans doute fixé par la Commission américaine du combustible.

[M. R. J. McFall.]